

GARANTIE FABRICANT

La présente garantie fabricant (la « Garantie ») vous est accordée par Microsoft Ireland Operations Limited, Blackthorn Road, Sandyford Industrial Estate, Dublin 18, Irlande (« Microsoft »).

EN UTILISANT VOTRE MATÉRIEL INFORMATIQUE SURFACE ACHETÉ AUPRÈS DE MICROSOFT OU D'UN DISTRIBUTEUR OU REVENDEUR AGRÉÉ (« MATÉRIEL INFORMATIQUE MICROSOFT »), OU ACCESSOIRE SURFACE ACHETÉ AUPRÈS DE MICROSOFT, D'UN DISTRIBUTEUR OU D'UN REVENDEUR AGRÉÉ (« ACCESSOIRE »), VOUS ACCEPTEZ LA PRÉSENTE GARANTIE. AVANT UTILISATION, VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LA PRÉSENTE GARANTIE. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CETTE GARANTIE, N'UTILISEZ PAS VOTRE MATÉRIEL OU ACCESSOIRE MICROSOFT. RESTITUEZ-LE SANS L'AVOIR UTILISÉ À VOTRE DISTRIBUTEUR OU REVENDEUR OU À MICROSOFT POUR OBTENIR UN REMBOURSEMENT

Voir www.microsoft.com/surface/warranty pour plus d'informations.

Cette Garantie est distincte de toute garantie légale applicable en matière de produits due par les détaillants et/ou les fabricants en vertu du droit national qui Vous est applicable. Elle vise à Vous accorder des droits spécifiques et, le cas échéant, des droits supplémentaires dans la mesure où ledit droit le permet, et non pas à restreindre les droits dont Vous bénéficiez en vertu des dispositions des garanties légales applicables en matière de produits. Elle ne saurait être transférée à une tierce partie.

1. Garantie

- (a) Pendant **un (1) an** à compter de la date à laquelle Vous avez acheté Votre Matériel informatique ou Accessoire Microsoft auprès de Microsoft, d'un distributeur ou d'un revendeur agréé, ou pendant toute autre période de garantie plus longue éventuellement spécifiée eu égard au pays dans lequel vous avez acheté Votre Matériel informatique ou Accessoire Microsoft (veuillez consulter pour cela www.microsoft.com/surface/warranty) (la « Période de garantie »), Microsoft garantit, seulement à Vous, que le Matériel informatique ou Accessoire Microsoft ne connaîtra pas de panne en raison d'un défaut de pièces ou de main d'œuvre dans des Conditions normales d'utilisation.
- (b) C'est la seule garantie que Microsoft concède sur Votre Matériel informatique ou Accessoire Microsoft. Microsoft n'accorde aucune autre garantie. Nul autre que Microsoft ne peut accorder de garantie au nom de Microsoft.
- (c) SI LA LÉGISLATION DE VOTRE PAYS VOUS ACCORDE UNE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, LA DURÉE DE CETTE GARANTIE EST LIMITÉE À LA PÉRIODE DE GARANTIE. Certains Pays n'autorisent pas les limitations relatives à la durée d'une garantie implicite, et les limitations susmentionnées peuvent donc ne pas s'appliquer à Vous.
- (d) **Autres définitions.** Le terme « Vous » désigne l'utilisateur final initial. Le terme « Conditions normales d'utilisation » désigne l'utilisation normale faite par un consommateur dans des conditions normales conformément au manuel d'utilisation.

2. Durée

Sans préjudice de toute garantie légale dont Vous pourriez bénéficier en vertu de la législation locale qui Vous est applicable, et à moins que ladite législation ne prévoie une durée plus longue, Microsoft accorde cette Garantie pour une durée d'un (1) an à compter de la date d'achat du Matériel informatique ou Accessoire Microsoft auprès de Microsoft, d'un distributeur ou d'un revendeur agréé ou pour toute période de garantie plus longue éventuellement spécifiée eu égard au pays dans lequel vous avez acheté Votre Matériel informatique ou Accessoire Microsoft (veuillez consulter pour cela www.microsoft.com/surface/warranty).

3. Territoire

Cette garantie est valable uniquement dans les pays suivants : Autriche, Belgique, France, Allemagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Russie, Espagne, Suisse, et Royaume-Uni.

Vous reconnaissez que certaines lois ou réglementations spécifiques relatives à l'exportation peuvent Vous être applicables en fonction de votre pays de résidence, et Vous acceptez de Vous conformer à toutes ces lois et réglementations si Vous exportez Votre Matériel informatique ou Accessoire Microsoft.

4. Procédure de recours au service de garantie

- (a) Avant de débiter la procédure de recours à la garantie, veuillez consulter les conseils de résolution des problèmes sur www.microsoft.com/surface/support.
- (b) Si les conseils de résolution des problèmes ne permettent pas de résoudre Votre problème, suivez la procédure en ligne sur www.microsoft.com/surface/warranty.
- (c) **Effectuez une sauvegarde des données et programmes enregistrés sur Votre Matériel informatique ou Accessoire Microsoft et supprimez les Informations confidentielles.** Avant d'envoyer Votre Matériel informatique ou Accessoire Microsoft à Microsoft ou de le remettre à un distributeur ou revendeur agréé, veillez à :

(I) EFFECTUER UNE SAUVEGARDE DES DONNÉES OU PROGRAMMES ENREGISTRÉS SUR VOTRE MATÉRIEL INFORMATIQUE OU ACCESSOIRE MICROSOFT ET GARDER UNE COPIE DE TOUTES LES DONNÉES (Y COMPRIS LES PHOTOGRAPHIES, DOCUMENTS, VIDÉOS, MUSIQUE, ETC.) OU DES PROGRAMMES QUE VOUS SOUHAITEZ CONSERVER. MICROSOFT, LES DISTRIBUTEURS OU LES REVENDEURS NE SONT PAS RESPONSABLES DE VOS DONNÉES OU DES PROGRAMMES ET PEUVENT LES SUPPRIMER.

(II) SUPPRIMEZ TOUTES LES INFORMATIONS QUE VOUS JUGEZ CONFIDENTIELLES. MICROSOFT, LES DISTRIBUTEURS OU LES REVENDEURS NE SONT PAS RESPONSABLES DE LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES SI VOUS LAISSEZ DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES SUR VOTRE APPAREIL.

Pour plus d'informations veuillez consulter : www.microsoft.com/surface/warranty.

5. Responsabilité de Microsoft

- (a) Après avoir restitué Votre Matériel informatique ou Accessoire Microsoft à Microsoft, à un distributeur ou à un revendeur agréé, Microsoft, le distributeur ou le revendeur l'inspectera.
- (b) Si Microsoft, le distributeur ou le revendeur établit que le Matériel informatique ou Accessoire Microsoft a subi un dysfonctionnement causé par un défaut de pièce ou de main d'œuvre pendant la Période de Garantie, dans des Conditions d'utilisation normales, Microsoft, le distributeur ou le revendeur procédera (à sa discrétion) à sa réparation, à son remplacement ou Vous remboursera son prix d'achat, à moins qu'une disposition impérative de toute législation locale qui Vous est applicable n'en dispose autrement. La réparation pourra être réalisée avec des composants neufs ou reconditionnés. Le remplacement pourra être fait par un article neuf ou reconditionné.
- (c) Après avoir fait l'objet d'une réparation ou d'un remplacement, Votre Matériel informatique ou Accessoire Microsoft restera couvert par cette Garantie pour une période égale au maximum à la durée restante jusqu'à l'expiration de la Période de Garantie initiale ou bien à 90 jours à compter de sa date d'expédition par Microsoft, le

distributeur ou le revendeur à Votre attention, la plus longue des deux devant être retenue.

- (d) SAUF DISPOSITION CONTRAIRE PRÉVUE PAR TOUTE LÉGISLATION LOCALE QUI VOUS EST APPLICABLE, LA RESPONSABILITÉ DE MICROSOFT À VOTRE ÉGARD QUANT À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DE VOTRE MATÉRIEL INFORMATIQUE OU ACCESSOIRE MICROSOFT, OU AU REMBOURSEMENT DE SON PRIX D'ACHAT, CONSTITUE VOTRE UNIQUE RECOURS.
- (e) Si votre Matériel informatique ou Accessoire Microsoft subit un dysfonctionnement après l'expiration de la Période de Garantie, Vous ne sauriez bénéficier de garantie d'aucune sorte. Au-delà de l'expiration de la Période de Garantie, Microsoft pourra Vous facturer une somme correspondant à ses efforts de diagnostic et de réparation, que lesdits efforts soient fructueux ou non.

6. Exclusions de Garantie

(a) Microsoft n'est pas responsable et la présente garantie ne s'applique pas si votre Matériel informatique ou Accessoire Microsoft :

- i. a été endommagé suite à son utilisation avec tout produit non vendu ni concédé par Microsoft ;
- ii. a été ouvert, modifié ou altéré (y compris, par exemple, toute tentative de rendre inopérante toute restriction technique ou mesure de sécurité de Microsoft, etc.), ou si son numéro de série a été altéré ou effacé ;
- iii. a été endommagé du fait d'une cause externe (y compris, par exemple, à la suite d'une chute, d'une exposition à un liquide ou d'une utilisation avec une ventilation insuffisante, etc., ou pour ne pas avoir suivi les instructions du manuel d'utilisation) ;
- iv. a été rayé, cabossé, etc. ou montre des signes d'un autre dommage cosmétique ; ou
- v. a été réparé par quelqu'un d'autre que Microsoft, un distributeur ou un revendeur agréé.

b) Microsoft est déchargée de toute responsabilité et cette Garantie ne s'applique pas si votre Matériel Microsoft est utilisé avec un système d'exploitation autre que le système d'exploitation Windows préinstallé sur votre Matériel Microsoft, ou avec une version contemporaine ou ultérieure de ce système d'exploitation.

(c) La présente Garantie ne s'applique pas non plus aux pièces consommables conçues pour diminuer dans le temps à moins que la défaillance ne soit survenue à la suite d'un défaut de pièce ou main d'œuvre sur ces pièces.

(d) Microsoft ne garantit pas que Votre utilisation du Matériel informatique ou Accessoire Microsoft sera ininterrompue, rapide, sûre, dépourvue d'erreurs, ou qu'aucune perte de données n'aura lieu.

7. EXCLUSION DE CERTAINS DOMMAGES

SAUF DISPOSITION CONTRAIRE PRÉVUE PAR LA LÉGISLATION LOCALE QUI VOUS EST APPLICABLE, MICROSOFT NE SAURAIT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUS DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, OU COLLATÉRAUX, DE TOUTE PERTE DE DONNÉES, D'ÉLÉMENTS DU DOMAINE DE LA VIE PRIVÉE, DE CONFIDENTIALITÉ, OU DE BÉNÉFICES, OU DE TOUTE INCAPACITÉ À UTILISER VOTRE MATÉRIEL INFORMATIQUE OU ACCESSOIRE MICROSOFT. CES EXCLUSIONS SONT APPLICABLES MÊME SI MICROSOFT A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ QUE CES DOMMAGES SURVIENNENT, ET MÊME SI VOS RECOURS N'ATTEIGNENT PAS LEURS OBJECTIFS ESSENTIELS. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages accessoires ou indirects, de sorte que la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas Vous être applicable.

8. Conditions supplémentaires

Si vous tentez de contourner ou de rendre inopérant tout système de sécurité ou de limitation technique du Matériel informatique ou Accessoire Microsoft, Vous risquez d'empêcher de manière définitive le bon fonctionnement de Votre Matériel informatique ou Accessoire Microsoft. Cela entraînerait également la nullité de Votre garantie, rendant alors Votre Matériel informatique ou Accessoire Microsoft inéligible pour une réparation autorisée, même contre facturation.

9. Choix du droit applicable

La présente Garantie sera régie par, et interprétée conformément à, la législation de Votre pays de résidence, indépendamment des principes régissant le conflit de lois.
